

Monsieur, Madame

Vous avez réalisé sans formalité préalable (*adresse et nature des travaux*).

Le code de l'urbanisme soumet ces travaux au dépôt d'un **permis de construire** (article L.421-1) OU d'un **permis d'aménager** (Articles R.421-19 à R.421-22) OU d'une **déclaration préalable** (article R.421-9 à R.421-24).

Cette situation est constitutive d'un délit réprimé par l'article L.480-4 du code de l'urbanisme et susceptible de faire l'objet de poursuites pénales.

Je vous demande donc de prendre contact dès à présent avec la mairie du lieu des travaux afin que vous soient remis les documents nécessaires au dépôt du dossier **de permis de construire OU de déclaration préalable OU de permis d'aménager** permettant de régulariser cette situation.

Je vous rappelle que le projet présenté dans ce dossier devra être conforme aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune dont il vous appartient de prendre connaissance.

Si tel n'est pas le cas des travaux réalisés, il conviendra de prévoir dans le dossier précité les modifications nécessaires à la mise en conformité de ces travaux et d'exécuter ces modifications à l'issue de l'obtention de la décision favorable du maire.

Sans réponse de votre part au présent courrier dans le délai d'**un mois**, je me verrai dans l'obligation de faire dresser un procès-verbal d'infraction et de saisir le/la procureur de la République.

Restant à votre disposition et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à le

Le maire